

Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n° 97 relatif à l'exploitation des espaces culturels de Grand-Champ

Gland, le 4 juin 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 97 composée de :

Duella Nikhil	PS-Les Verts-POP, 1 ^{er} membre
Girardet Michel	PLR, rapporteur
Di Felice Maurizio	UDC
Bill Fabienne	GDG
Messmer Patrick	GDG

s'est réunie le 10 mai 2021 à la salle des Colonnes de Grand-Champ, en présence de Madame la Municipale Isabelle Monney et de Madame Sandrine Faure, cheffe du service de la culture.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

Le complexe de Grand-Champ date du début des années nonante et a par conséquent déjà une trentaine d'années d'exploitation. Il est donc évident que durant cette période non seulement les infrastructures et le matériel ont vieilli mais la diversité de son exploitation a évolué.

Dans un premier temps, l'urgence d'entreprendre des travaux s'est portée sur le Théâtre uniquement dans lequel il se déroule 60 à 80 événements par année représentant environ 220 jours d'occupation. Cependant il est rapidement apparu que la salle des Colonnes méritait également une transformation parallèlement au Théâtre. En effet, la salle des Colonnes bénéficie de structures tout ce qu'il y a de plus basiques, c'est-à-dire avant tout pour y tenir des séances ou exposition sans aucun support élémentaire tel que écran, beamer, projecteurs, supports pour projecteurs ou rideaux permettant de l'assombrir.

La conception du Théâtre comporte également une lacune rendant très difficile son accès à des personnes à mobilité réduite. La demande émanant de cette catégorie de personnes (Vivag, EMS par exemple) est une chose qui a évolué ces dernières années et il y a tout lieu de s'en réjouir. De ce fait l'aménagement de la salle des Colonnes est devenu une évidence de par son accès facilité grâce à l'ascenseur. Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas là du seul critère. Le dit aménagement permettra de répondre à des manifestations (projections cinématographiques, conférences notamment) pour de plus petits groupes sans monopoliser le Théâtre prévu avant tout pour recevoir plus de monde.

La modernisation de la salle des Colonnes valorisera également les expositions grâce à un système d'éclairage (lumières, spots) nettement plus efficient. Elle offrira la possibilité d'organiser plus de manifestations impossibles à tenir actuellement en raison du manque d'infrastructures.

Exposé

Parmi les différentes questions posées par la commission il en est ressorti plusieurs points.

Le projecteur actuel n'est plus compatible avec la diffusion de films récents qui n'existent que sur des supports professionnels. Il pourra être utilisé également pour le *Cinéma open air* qui fêtera sa 10^{ème} édition cette année. Il sera aussi profitable au festival *Vision du Réel* dont la réputation n'est plus à faire. Le choix s'est porté sur un projecteur 4K Laser avec serveur cinéma intégré de 23'500 lumens.

La salle des Colonnes actuellement sous-exploitée en raison d'un équipement technique dérisoire pourra ainsi accueillir nettement plus de manifestations (expositions, petits concerts, conférences, présentations de projets, etc) grâce aux nouveaux supports, notamment un beamer de 5000 lumens. Le grill (structure permettant de fixer les éclairages de spectacles) sera également utilisable en extérieur pour l'Open air.

Tout ce matériel sera facilement stocké dans un espace aménagé dans le cadre des travaux effectués dans le Théâtre grâce au préavis no 39/2018 prévoyant notamment l'aménagement d'un tel local.

Pour ce qui est du mobilier actuel de la salle des Colonnes, le but est de le réutiliser dans la mesure du possible, soit en les cédant ou en le déplaçant dans la nouvelle salle communautaire qui se fera à La Combaz tout en n'oubliant pas qu'il a déjà 30 ans.

Tous ces aménagements n'entacheront pas la possibilité pour la population glandoise de continuer à réserver et utiliser tant le Théâtre que la salle des Colonnes comme cela se fait actuellement.

Informations

Bien que ce préavis se rapporte à des infrastructures et acquisition de matériel, la commission s'est étonnée du peu de subventions obtenues ainsi que d'un sponsoring inexistant. Cela ressort essentiellement du fait que la commune n'entend pas concurrencer les sociétés locales de divers ordres en allant rechercher des soutiens auprès d'organismes tels que la Loterie Romande, Fondations et autres Associations soutenant la culture, ou des entreprises. La commission est néanmoins d'avis que cette question mérite d'être étudiée et c'est pourquoi l'un de ses membres déposera un postulat invitant la Municipalité à étudier cette possibilité par la création d'une Fondation ou Association. Ceci n'a toutefois pas lieu d'influencer la décision relative à ce préavis.

Constat

La commission a été pour le moins surprise, c'est un euphémisme, d'apprendre que le système d'obscurcissement des 30 fenêtres situées en hauteur et faisant le tour de la salle se composerait de panneaux vraisemblablement en bois posés à l'extérieur de celles-ci. Ainsi, lors de chaque manifestation nécessitant l'obscurcissement de la salle, ces panneaux entreposés dans le local sis au sous-sol devraient être montés avec l'ascenseur et ensuite portés à la main dans un escalier accédant au toit. Chacun des panneaux étant ensuite posé manuellement contre les fenêtres à l'extérieur de la salle. Et forcément une manipulation inverse pour le rangement. La commission s'est vraiment posé la question sur le sérieux de ce mode de faire. L'explication fournie est cependant tout à l'honneur des responsables du Théâtre qui, conscients que les travaux proposés représentent un budget non négligeable, ont préféré privilégier l'acquisition de matériel performant pour l'intérieur de la salle en réduisant le coût du système d'assombrissement à l'extérieur de celle-ci.

La commission, bien que saluant cet effort, ne peut adhérer à la mise en place d'une structure aussi désuète, nécessitant beaucoup de manipulation tout en mettant en danger le personnel en leur demandant de porter du matériel lourd dans un escalier et sur un toit. Elle a donc demandé à Madame Monney de lui fournir un devis pour assombrir les fenêtres supérieures selon le même principe que les fenêtres inférieures, soit des rideaux ou stores sur rails commandés électriquement. Le coût supplémentaire représente CHF 38'000.- -.

Rien n'a été entrepris dans cette salle depuis 30 ans. Les aménagements proposés le sont pour les 20 prochaines années au minimum. C'est pourquoi la commission vous propose un amendement pour poser un système d'obscurcissement digne d'une rénovation du 21^{ème} siècle.

Amendement

La commission propose d'accorder un crédit supplémentaire de CHF 38'000.- - pour financer un système d'obscurcissement adéquat.

Conclusions

Du fait de l'absence du 1^{er} membre et rapporteur, la commission s'est retrouvée réduite à quatre membres. C'est à l'unanimité de ceux-ci qu'elle vous recommande d'accepter le préavis amendé et de prendre les décisions suivantes :

- I. - d'accorder un crédit de CHF 728'000.- - et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ce projet
- II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 728'000.- -

Signatures des membres de la Commission

Girardet Michel, rapporteur
Di Felice Maurizio
Bill Fabienne
Messmer Patrick